



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

9130^e séance

Mercredi 14 septembre 2022, à 10 heures
New York

Président : M. de Rivière/M^{me} Jaraud-Darnault (France)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. Costa Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenizia
Gabon	M ^{me} Koumby Missambo
Ghana	M. Agyeman
Inde	M ^{me} Kamboj
Irlande	M. Mythen
Kenya	M ^{me} Toroitich
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Türkiye à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à la présente séance : M^{me} Najat Rochdi, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie ; M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence ; M. Mazen Darwish, Directeur du Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} Rochdi.

M^{me} Rochdi : C'est un vrai honneur pour moi de m'adresser au Conseil aujourd'hui en tant qu'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie.

(l'oratrice poursuit en anglais)

L'Envoyé spécial a fait rapport au Conseil il y a deux semaines (voir S/PV.9117) sur ses derniers échanges en date pour faire avancer le processus politique. Depuis lors, il s'est entretenu avec des représentants arabes et européens et les représentants iranien, russe, turc et américain à Genève, et il apprécie leur appui. Il a également dialogué avec la Commission syrienne de négociation, toujours à Genève, et attend avec intérêt de se rendre à Damas dès que possible afin de s'entretenir avec le Gouvernement syrien. Il continue de concentrer ses efforts sur la nécessité de régler les problèmes de fond qui se posent à la Commission constitutionnelle et de faire en sorte que celle-ci se réunisse à nouveau dans les meilleurs délais à Genève. En parallèle, il poursuit ses consultations en vue de promouvoir un processus progressif plus large de renforcement de la confiance.

Je vais prendre un peu de recul aujourd'hui pour aborder les préoccupations immédiates qui causent tant de souffrances à tant de Syriens et expliquer aux membres du Conseil ce que nous faisons pour veiller à ce

que ces questions restent au premier plan de tout processus politique. Ces préoccupations sont, premièrement, la sécurité des civils et le renforcement du cessez-le-feu ; deuxièmement, les souffrances humanitaires du peuple syrien et leur exacerbation par l'effondrement économique du pays ; troisièmement, les dizaines de milliers de personnes détenues arbitrairement, enlevées, victimes de disparition forcée et portées disparues ; quatrièmement, les manières spécifiques dont le conflit touche les femmes et les filles, et nos efforts pour garantir la participation véritable des Syriennes, sur un pied d'égalité et de concert avec les hommes, à son règlement.

Il y a deux semaines, l'Envoyé spécial a appelé à la retenue face à une escalade inquiétante des incidents violents, mais des civils syriens continuent d'être tués. Les hommes sont arrêtés et déplacés, et il leur est impossible de regagner leur foyer en toute sécurité. Les infrastructures et les moyens de subsistance des Syriens continuent d'être détruits. Même au cours de ces deux dernières semaines de calme relatif, non seulement nous avons été témoins d'échanges ininterrompus de roquettes et de tirs d'artillerie et d'autres atteintes à la sécurité, mais nous avons également continué de recevoir des informations faisant état de frappes aériennes sporadiques et d'attaques de drone dans différentes zones du nord de la Syrie, ainsi que de frappes aériennes israéliennes, dont certaines ont mis l'aéroport d'Alep temporairement hors service. Bien sûr, il faut aussi compter avec des incidents violents qui sont le fait de groupes terroristes illicites, notamment de nouveaux actes de violence à Hol.

Il reste clair que le processus politique ne progressera pas vraiment ni durablement tant que la violence n'aura pas diminué, et en fin de compte, pris fin. La résolution 2254 (2015) elle-même reconnaît le lien étroit qui existe entre un cessez-le-feu et un processus politique parallèle. Évidemment, nous prenons note des efforts actuellement déployés par divers acteurs internationaux en vue de préserver différents accords de cessez-le-feu, qui contribuent à geler les lignes de front depuis plus de deux ans. Nous sommes pleinement conscients des nombreux problèmes qui se posent pour désamorcer encore la violence et faire face à la présence de groupes terroristes illicites d'une manière qui soit compatible avec l'objection de protéger les civils. Toutefois, un cessez-le-feu national reste un objectif fondamental du processus politique, et nous continuons d'insister dessus auprès des membres du groupe de travail sur le cessez-le-feu à Genève. Nous soulignons aussi avec force l'obligation faite à toutes les parties de se conformer strictement au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme.

Je salue l'action des collègues humanitaires qui poursuivent leurs efforts afin de pourvoir aux besoins des civils syriens, besoins qui montent en flèche alors que l'accès reste limité et menacé et que les ressources diminuent. Nous les appuyons concrètement par l'intermédiaire du groupe de travail sur l'accès humanitaire, à Genève. Il nous faut utiliser tous les outils dont nous disposons pour assurer la pleine application de la résolution 2642 (2022), toutes modalités confondues, qu'il s'agisse de l'acheminement de l'aide à travers la frontière ou les lignes de front, en renforçant l'appui à une aide vitale et à un relèvement rapide. Toutefois, nous devons examiner les moyens non seulement de répondre aux besoins humanitaires des Syriens, mais également d'éliminer leurs causes. Désamorcer la violence nous permettrait de faire des progrès importants à cet égard, de même que le fait de remédier aux facteurs des déplacements et de la peur du retour, lequel doit se faire en toute sécurité, dans la dignité et de façon librement consentie. La lutte contre tous ces facteurs participe à la création d'un climat sûr, calme et neutre, propice au déroulement d'un processus politique.

Il faut également prendre des mesures pour faire face à l'effondrement de l'économie syrienne, qui est une source majeure de besoins. La stabilisation du conflit et la promotion d'une solution politique durable sont les meilleurs moyens d'arrêter cet effondrement. En attendant, les Syriens ont du mal à satisfaire à leurs besoins essentiels : de la nourriture sur la table, du combustible pour le chauffage, des services de base et des moyens de subsistance. La crise économique est complexe, ce qui va sans dire, et une décennie de conflit, dont les effets ont été aggravés par une mauvaise gestion, des sanctions et, plus récemment, la division de facto du pays, la crise financière libanaise, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les répercussions de la guerre en Ukraine sont autant d'éléments qui ont contribué à mettre l'économie syrienne aux abois. Pour en finir avec l'effondrement économique, nous avons besoin de mesures de confiance progressives dans le cadre du processus politique, sur tout un éventail de questions, tout en poursuivant l'action humanitaire.

Chaque mois, nous insistons sur la priorité de traiter des questions concernant les détenus et les personnes enlevées et portées disparues. Les proches de ceux dont on ne connaît pas le sort, en particulier les mères, les veuves et les filles, portent le fardeau de soutenir les familles, financièrement, physiquement et émotionnellement, tout en menant des recherches sans fin, pour retrouver celles et ceux qu'ils aiment. Cette recherche

les expose à plus de risques d'exploitation, de harcèlement, de violence et de stigmatisation, alors qu'ils sont déjà épuisés par les rançons ou les pots-de-vin qu'ils doivent payer dans une période où les difficultés économiques sont immenses. Ils se retrouvent souvent dans la situation impossible où ils doivent déclarer un être cher disparu, car c'est la seule manière de soutenir leur famille en matière, par exemple, de droit à l'héritage, de garde ou de propriété.

Nous sommes très préoccupés par les informations selon lesquelles les pratiques de détention arbitraire, de disparition forcée, d'enlèvement et d'enlèvement contre rançon, notamment de femmes et d'enfants, se poursuivent. Cependant, les familles des personnes portées disparues ont récemment franchi une étape importante. Depuis plusieurs années, elles travaillent aux côtés d'organisations de la société civile, ainsi que du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, de notre bureau et d'autres organisations, et leurs voix sont maintenant reflétées dans le dernier rapport du Secrétaire général (A/76/890), dans lequel il appelle les États Membres à appuyer la création d'un nouvel organisme international pour traiter ces questions d'une manière globale et humanitaire qui soit axée sur les victimes, les rescapés et les familles, et fondée sur le droit à l'information, seule façon pour ces familles d'entamer leur processus de guérison.

Les Syriennes elles-mêmes subissent détentions, tortures et enlèvements, tout comme les membres de leur famille, et elles ne sont certainement pas les seules à avoir besoin de notre aide. Toutes les Syriennes portent un fardeau particulier depuis le début du conflit. Nombre d'entre elles gèrent et font vivre leurs familles tout en maintenant la cohésion des communautés en l'absence des hommes. Pourtant, alors qu'elles ont besoin de trouver des moyens de subsistance, de nombreuses femmes sont dans l'incapacité d'obtenir un emploi ou une promotion en raison du conflit et de ses répercussions sur l'économie.

Comme ma prédécesseur, l'Envoyé spécial et moi-même jugeons très important que les voix des Syriennes soient entendues dans le processus politique. Les Syriennes peuvent et doivent jouer un rôle actif dans l'élaboration d'une solution politique et veiller à ce qu'elle fasse une vraie différence sur le terrain. Il y a deux semaines, tout comme l'Envoyé spécial, j'ai longuement échangé avec le Comité consultatif des femmes syriennes à Genève. Nous avons eu une série de discussions qui ont mis en évidence les réalités du conflit, que les membres du Comité ont décrit comme étant de plus en plus aggravé par des facteurs échappant

au contrôle des Syriens. Elles ont souligné les effets de la crise économique et le risque qu'un exode des jeunes ne vide la société, l'économie et les institutions de l'État de leur substance. Elles ont également souligné les dangers auxquels sont confrontés les adultes et les enfants syriens, notamment dans les communautés de réfugiés et de personnes déplacées, tels que les atteintes sexuelles et le travail forcé au détriment de l'éducation, alors que les besoins humanitaires augmentent et que les budgets humanitaires atteignent leurs limites. Elles m'ont rappelé que les enfants syriens grandissent sans que leur santé, leur éducation ou leur niveau de vie soient assurés et avec des incertitudes béantes quant à leur avenir. Elles sont en train d'élaborer un plan de travail ambitieux et nous continuerons de faciliter leurs réunions et de faire entendre leurs voix diverses.

Parallèlement, les deux nouveaux groupes de travail thématiques du Bureau d'aide à la société civile se réuniront très prochainement à Genève pour appuyer le processus politique. Ces dialogues s'inscrivent dans le cadre de l'action et des échanges que mène notre bureau auprès d'un large éventail de Syriens et ils nous permettent de rester en contact étroit avec celles et ceux qui voient la situation sur le terrain, d'être informés de l'évolution des points de vue des Syriens et d'obtenir des conseils sur l'émergence de perspectives créatives propices au processus politique. Par-dessus tout, les femmes qui se réunissent dans le cadre du Comité consultatif, et celles qui, plus largement, participent aux dialogues au sein de la société civile, nous démontrent à tous que, malgré les nombreuses différences qui les séparent, il est possible de trouver un terrain d'entente. C'est la principale conclusion à laquelle je suis arrivée depuis que j'occupe ce poste : le progrès est possible et les Syriens peuvent s'unir pour sauver leur pays et se concentrer sur son avenir. Ils sont déterminés et prêts à se mobiliser, et leur combat a pour objectif de garantir un avenir pacifique pour la Syrie.

Nous devons promouvoir une solution politique durable et inclusive pour entretenir l'espoir de ceux qui se battent chaque jour et corriger la trajectoire de la Syrie sur tous les fronts.

Le Président : Je remercie M^{me} Rochdi de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Griffiths.

M. Griffiths (parle en anglais) : Depuis l'exposé présenté au Conseil par M^{me} Joyce Msuya, Coordinatrice adjointe des secours d'urgence, il y a deux semaines

(voir S/PV.9117), les hostilités en Syrie se sont poursuivies. Au cours de cette période, les frappes aériennes et les bombardements le long des lignes de front ont fait des morts et des blessés parmi les civils et ont perturbé les moyens de subsistance. Je souhaite appeler l'attention du Conseil sur un incident particulièrement dévastateur qui a eu lieu le 12 septembre, au cours duquel trois enfants auraient été tués et quatre autres personnes blessées par un engin explosif improvisé fixé à une motocyclette qui a explosé à proximité d'un centre médical dans un camp situé près de la ville de Hassaké. C'est une tragédie de plus dans cette guerre qui dure depuis 10 ans.

Je suis également particulièrement préoccupé par l'annonce d'une épidémie de choléra dans le nord de la Syrie. L'ONU et ses partenaires aident les autorités compétentes à prendre en charge les malades. Cette épidémie nous rappelle avec force à quel point il est crucial que nous continuions d'appuyer le peuple syrien, étant donné que le système de santé du pays a été dévasté par ces 10 années de conflit. L'épidémie est également un indicateur des graves pénuries d'eau dans toute la Syrie, qui sont le résultat de la baisse du niveau de l'Euphrate, dont nous avons fréquemment discuté au Conseil, ainsi que des conditions de sécheresse et de la destruction des infrastructures hydrauliques. Dans le nord-est, où s'est déclarée l'épidémie de choléra, des pénuries d'eau critiques ont été signalées dans la province de Hassaké, l'eau n'étant plus distribuée à la population par la station de pompage d'Alouk qui, comme nous l'avons également évoqué, est fermée depuis le 11 août. Dans ce contexte, l'accès à l'eau salubre est plus important que jamais. Bien sûr, j'appelle toutes les parties concernées à faciliter un accès fiable à l'eau salubre afin d'éviter une augmentation des cas de choléra, des dommages causés au système de santé et des problèmes découlant de l'absence d'un approvisionnement fiable en électricité. Aujourd'hui, j'aborderai trois questions importantes : les efforts de relèvement rapide, le financement et l'accès humanitaire.

Comme les membres le savent, j'informe régulièrement le Conseil de nos travaux visant à renforcer la résilience des communautés touchées. L'accent mis sur cette question répond aux réalités d'un contexte changeant et nous permet de concentrer nos efforts collectifs sur la réduction des besoins d'aide humanitaire en Syrie. M^{me} Rochdi a également fait référence aux conditions économiques, qui sont la cause de beaucoup de nos problèmes humanitaires. La résilience et le relèvement rapide sont une priorité majeure, comme je crois l'avoir souvent souligné.

Avec l'appui des donateurs, et conformément à l'approche humanitaire globale du relèvement rapide, plus de 4 millions de Syriens ont bénéficié de projets contribuant au relèvement rapide et à la résilience depuis le début de l'année. Nous continuons également de concourir à la fourniture d'électricité, qui, comme je l'ai dit, est essentielle au fonctionnement des services de base. Le rapport bimensuel du Secrétaire général (S/2022/635) fournit de nombreux exemples à cet égard. Pour que notre programme parvienne à améliorer l'accès des populations aux moyens de subsistance et aux services essentiels, nous avons besoin de la mobilisation, de l'appui et de la générosité constants des donateurs, qui doivent également concentrer leurs efforts sur les initiatives de relèvement rapide.

Cela m'amène à mon deuxième point, qui porte sur le financement. Le plan annuel d'aide humanitaire pour la Syrie est l'un des plus importants appels de fonds au monde. Pour 2022, 4,4 milliards de dollars doivent être mobilisés. C'est beaucoup d'argent. En outre, le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience, qui répond aux besoins des réfugiés dans la région en dehors de la Syrie, s'élève à 6,1 milliards de dollars pour cette année, ce qui porte le montant total nécessaire à 10,5 milliards de dollars, une somme astronomique. Toutefois, ce montant reflète la gravité des besoins humanitaires en Syrie et dans la région après une décennie de crise. Lors de la sixième Conférence de Bruxelles, en mai, à laquelle nombre d'entre nous ont assisté, y compris la Représentante permanente des États-Unis, les donateurs ont annoncé des contributions de 4,3 milliards de dollars en faveur de la Syrie et la région. À ce jour, seul un quart environ du plan d'aide humanitaire est financé. C'est très peu, même pour une année difficile au niveau mondial, comparé à d'autres crises majeures, et le plan régional auquel j'ai fait référence, qui nécessite 6,1 milliards de dollars, n'est financé qu'à 20 %.

Les échanges avec les donateurs dans la région indiquent que nous risquons de ne pas pouvoir répondre à la moitié des besoins de financement du plan d'aide humanitaire d'ici la fin de l'année, ce qui a évidemment des conséquences directes sur le sort de nombreux Syriens. Environ 14,6 millions de personnes en Syrie, dont plus de la moitié sont des enfants, ont besoin d'aide humanitaire. Les besoins n'ont jamais été aussi élevés depuis le début de la crise. Et comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, il semble que nous manquons chaque année davantage à nos obligations envers le peuple syrien. Chaque année, les besoins s'accroissent et le fossé se creuse, aggravant plus encore le stress et les souffrances que la crise cause

au peuple syrien. Je tiens à remercier les donateurs qui ont versé rapidement les sommes promises et j'encourage vivement ceux qui réagissent peut-être un peu plus lentement à décaisser ces fonds. J'espère également que le financement des projets de relèvement rapide et des programmes de résilience et de subsistance va augmenter. Si nous ne recevons pas les fonds nécessaires, les rations diminueront considérablement, comme nous pouvons le constater au Yémen et ailleurs. Comme je viens de le dire, il y a des conséquences claires.

S'agissant de l'accès humanitaire, depuis mon dernier exposé au Conseil, des frappes aériennes ont perturbé les opérations du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) à l'aéroport d'Alep. L'UNHAS est un service essentiel pour l'opération humanitaire. Il permet d'organiser le déploiement et les déplacements du personnel et transporte parfois des fournitures. Notre capacité de fournir une aide humanitaire dans le camp de Hol a été limitée durant la période considérée, en particulier par l'opération de recherche menée à partir du 25 août. Seule la livraison d'une aide vitale telle que la distribution de pain et d'eau était et continue d'être autorisée. Il est crucial de garantir la continuité de l'aide et des services de protection de base durant ces opérations, mais ce n'est pas le cas. Nous souhaitons que toutes les activités humanitaires reprennent aussitôt que possible.

L'ONU continue de faire tout son possible pour élargir les opérations menées à travers les lignes de front dans toute la Syrie. Dans le nord-ouest, nous avons mis la dernière main à un plan révisé d'acheminement de l'aide à travers les lignes de front afin d'améliorer progressivement l'accès aux personnes qui ont besoin d'assistance. Pour y parvenir, nous devons acheminer sans entrave de nombreux convois à travers les lignes de front, et le nombre de camions par convoi doit augmenter. C'est une question de bon sens. Le prochain convoi qui traversera les lignes de front dans le nord-ouest devrait partir dans les prochains jours avec 16 camions. Nous espérons et voulons que d'autres suivent ; nous en avons besoin.

Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que l'ONU et ses partenaires ne ménageront aucun effort pour veiller à ce que les opérations traversant les lignes de front dans le nord-ouest et le nord-est se poursuivent avec vigueur. Elles sont nécessaires et, si elles menées à bien, elle complèteront l'opération transfrontières, dont l'échelle est évidemment différente. Dans le nord-est, nous et nos partenaires continuons de fournir une aide à environ 900 000 personnes chaque mois grâce aux

opérations menées à travers les lignes de front. Nous continuerons de nous employer à organiser cette mission exigeant le franchissement de lignes de front à Ras el-Aïn dès que les conditions de sécurité le permettront.

Je voudrais conclure par une anecdote qui a été portée à mon attention. Elle fait également écho à une observation de M^{me} Najat Rochdi. C'est l'histoire de Rasha, mère de quatre enfants et dirigeante communautaire à Edleb. Elle vit dans un camp de personnes déplacées avec 1200 autres familles, dont un grand nombre ont des besoins particuliers, souffrent de handicaps ou ont des blessures de guerre. Rasha a été grièvement blessée à la colonne vertébrale en 2019 lorsqu'elle, son mari et ses enfants ont manqué d'être enterrés vivants sous les décombres durant un bombardement jusqu'à ce que les intervenants locaux – les Casques blancs et d'autres – viennent les délivrer. Elle passera le reste de sa vie en chaise roulante. Malgré cela, et grâce à l'appui financier de donateurs et de parrains, Rasha a joué un rôle fondamental dans la création d'une crèche et d'un centre de kinésithérapie dans le camp où elle vit.

Ce centre fournit des services à une vingtaine de camps environnants. Que l'on imagine la volonté, l'énergie et la détermination de cette mère, mutilée par la guerre, qui continue de fournir un service quotidien à 20 camps près de celui où elle vit toujours avec sa famille. Elle voit une cinquantaine de patients par jour. Nous devons nous rappeler que c'est ce type de lumière que souhaite entrevoir le peuple syrien. Ce centre a besoin d'un appui supplémentaire, et nous allons tous réfléchir à ce que nous pouvons faire à cet égard. Dans ce contexte, nous lui avons demandé si elle restait optimiste – et je souhaite ici reprendre l'argument de M^{me} Rochdi – et elle a répondu que rien n'était impossible tant qu'il y a la volonté et l'action – dont elle fait montre chaque jour, je tiens à le souligner –, une volonté et une action dont nous avons naturellement besoin de la part des membres du Conseil.

Le Président : Je remercie M. Griffiths de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Darwish.

M. Darwish (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité au nom des Syriens ordinaires.

Comme les membres du Conseil le savent, les forces locales qui se partagent le territoire syrien ne sont rien d'autre que des forces de facto qui n'ont aucune légitimité politique, nationale ou morale. Néanmoins, il convient de reconnaître qu'elles font de leur mieux

pour représenter les intérêts des puissances régionales et internationales qui les ont créées. Cela dit, je souhaite demander aux États actifs en Syrie de retirer leurs ambassadeurs de mon pays et de cesser de l'utiliser comme arène pour régler leurs comptes, et d'instaurer plutôt un partenariat stratégique véritable avec le peuple syrien, en particulier sachant que les Membres de l'ONU, au début de chaque résolution sur la Syrie, soulignent la nécessité de respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie. Même la Fédération de Russie rattache constamment l'acheminement de l'aide humanitaire au respect de la souveraineté, une souveraineté qui est violée chaque jour.

Je rappelle aux membres du Conseil que le terme « souveraineté » fait partie intégrante de toutes leurs constitutions. Même la Charte des Nations Unies commence par les mots « Nous, peuples ». La Syrie est-elle une exception ? Pourquoi le peuple syrien est-il privé de sa souveraineté ? La souveraineté doit être accordée au peuple syrien, et non à quiconque tente d'usurper son autorité, qu'il s'agisse d'un Membre de l'ONU, du chef d'un groupe de combattants, du dirigeant d'une coalition ou d'un gouvernement intérimaire ou démocratique ou de secours. Ce n'est qu'alors que la Syrie pourra cesser d'exporter de la drogue, des mercenaires, l'extrémisme et des crises et vivre en paix aux côtés de ses voisins en tant que point de rayonnement économique, politique et culturel dans la région et dans le monde.

Je ne sais pas s'il sert de rappeler le nombre de victimes civiles au Conseil, parce que nous en avons assez entendu parler. Il ne fait aucun doute que chacun prend régulièrement connaissance des mises à jour et des rapports des organismes des Nations Unies et a eu accès au rapport « César », aux photos divulguées de la prison centrale d'Alep, voire aux vidéos sur le massacre de Tadamoun.

Je suis certain que tout le monde est pleinement au fait de l'étendue et de la gravité de la catastrophe humanitaire en Syrie. Malheureusement, la catastrophe continue de hanter celles et ceux qui pensaient y avoir échappé en fuyant la Syrie. Si nous apprécions vivement les efforts que déploient les pays qui accueillent des réfugiés, en particulier les voisins de la Syrie, nous ne pouvons plus garder le silence sur les violations, le racisme, les persécutions et la discrimination dont sont victimes les réfugiés syriens dans certains de ces pays ni continuer à chanter leurs louanges.

Chaque jour, les personnalités politiques des pays hôtes annoncent à qui mieux mieux leurs plans et leurs intentions concernant le retour des réfugiés en Syrie,

invoquant l'argument absurde de leur retour volontaire, digne et sûr, un retour dont nous sommes convaincus qu'il est arbitraire, forcé et très dangereux.

Je fais partie des réfugiés qui veulent sincèrement rentrer en Syrie. Mais sans garanties juridiques et faute de mise en œuvre des résolutions internationales, ma demande de retour se résume à demander une nouvelle chance de me faire tuer alors que j'ai survécu la première fois. À cet égard, j'espère qu'après n'être pas parvenu à protéger les Syriens en Syrie, on leur accordera une protection en vertu du droit international en tant que réfugiés qui fuient le fléau des graves violations des droits de l'homme.

Malgré le sombre tableau qui est dressé de la situation en Syrie, c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité, et je peux apporter un certain espoir, car les efforts que les victimes et leurs familles continuent de déployer ont permis de faire de la question des personnes disparues ou portées disparues une priorité des organes de l'ONU. C'est pourquoi je me félicite vivement du récent rapport du Secrétaire général sur les personnes disparues en République arabe syrienne (A/76/890), qui appelle à la création d'un mécanisme international indépendant pour faire la lumière sur le sort des personnes disparues en Syrie. Pour la première fois, cela pourrait constituer une véritable feuille de route pour commencer à examiner l'un des problèmes humanitaires les plus urgents en Syrie. J'appelle donc tous les pays à suivre la recommandation du Secrétaire général et à l'appliquer sans plus attendre. J'estime qu'il n'y plus lieu de discuter à cet égard, et que tout retard est inacceptable.

La majorité des Syriens aspirent à un règlement pacifique, sur la base de la résolution 2254 (2015), du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et d'autres décisions pertinentes. Cependant, seul un règlement basé sur une justice transitionnelle nationale peut être durable et apporter justice et équité aux victimes. À cet égard, je voudrais rappeler l'initiative franco-mexicaine et le code de conduite du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, présenté par la Suisse, qui appellent les membres du Conseil à renoncer à leur droit d'opposer leur veto à des résolutions qui visent à prévenir les atrocités criminelles et les violations massives.

Pour terminer, je voudrais souligner et rappeler la situation qui a abouti au processus de paix de Dayton en ex-Yougoslavie, ainsi que le sort de Slobodan Milošević, un assassin qui a fini par être jugé devant la Cour pénale internationale. J'appelle les membres du Conseil à garder à l'esprit, dans toutes les actions qu'ils entreprennent en

faveur de la paix en Syrie, que la seule vertu dans une guerre, c'est la fin de la guerre, et que tout accord politique qui n'inclut pas la justice ne mènera, même dans le meilleur des cas, qu'à un cessez-le-feu temporaire.

Le Président : Je remercie M. Darwish de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je prononce la présente déclaration au nom de l'Irlande et de la Norvège, corédacteurs chargés du dossier humanitaire syrien. Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier les intervenants de leurs exposés.

Comme nous l'avons entendu tant de fois, la situation humanitaire en Syrie reste très préoccupante. Le conflit, l'insécurité alimentaire, la sécheresse, la maladie à coronavirus (COVID-19) et l'effondrement de l'économie sont autant de facteurs qui ont contribué à faire payer un lourd tribut au peuple syrien, depuis trop longtemps. Quatre-vingt-dix pour cent de la population syrienne vit dans la pauvreté. Nous sommes particulièrement préoccupés par les effets particuliers du conflit sur les femmes, notamment le risque accru de mariage précoce pour les filles et les garçons, et le risque de recrutement par les groupes armés. Cela souligne la nécessité d'une action humanitaire globale et de plus large portée, qui soit suffisamment financée en vue d'apporter une aide vitale et d'assurer la protection contre la violence et les exactions telles que la violence sexuelle et fondée sur le genre. Cela souligne également la nécessité d'un relèvement rapide, notamment le rétablissement de l'électricité, pour favoriser l'accès aux services essentiels.

En ce début d'année scolaire, il est particulièrement inquiétant de constater qu'en Syrie, quelque 2,4 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Comme l'a indiqué l'UNICEF, une école sur trois en Syrie n'est plus utilisée à des fins éducatives. Certaines ont été détruites ou endommagées, ou servent d'abri aux familles déplacées, et d'autres sont utilisées à des fins militaires. Nous réitérons la vive préoccupation exprimée par le Conseil concernant les attaques et les menaces d'attaques contre les écoles. Nous demandons instamment à toutes les parties de s'abstenir de tout acte susceptible d'entraver l'accès à l'éducation en toute sécurité. Il s'agit notamment de s'abstenir d'utiliser les écoles et les autres établissements d'enseignement à des fins militaires. Le droit à l'éducation et à la poursuite de l'éducation, y compris pour les enfants déplacés, doit être préservé.

En juin, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a publié un rapport, qui indique que 306 000 civils auraient été tués depuis le début du conflit en 2010. Nous déplorons la récente escalade des hostilités. Les civils doivent être protégés. Le nombre élevé de personnes qui auraient disparu au cours des années de conflit, y compris des travailleurs humanitaires, est tout aussi préoccupant. Il importe de faire avancer les efforts visant à identifier et à retrouver les personnes portées disparues, et les acteurs humanitaires concernés doivent pouvoir accéder sans entrave à tous les lieux de détention.

La récente épidémie de choléra en Syrie est également très préoccupante et souligne de nouveau l'importance de garantir un accès sûr, rapide et sans entrave pour l'acheminement d'articles médicaux et d'autres formes d'aide vitale aux personnes ayant besoin d'aide humanitaire dans toute la Syrie. En tant que rédacteurs, nous avons toujours appuyé toutes les modalités d'acheminement de l'aide humanitaire, que ce soit à travers les frontières ou à travers les lignes de front. Il ne s'agit pas de choisir. L'ONU et ses partenaires humanitaires doivent être autorisés à utiliser les deux modalités pour fournir protection et assistance, conformément aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Nous voulons voir de nouveaux progrès en ce qui concerne l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front, et nous encourageons tous les acteurs concernés à faciliter cet acheminement. Mais il est également évident que le mécanisme humanitaire transfrontières est une planche de salut essentielle pour les millions de personnes qui ont besoin d'assistance dans le nord-ouest du pays. À l'approche de l'hiver, nous devons, en tant que Conseil, assumer la responsabilité de veiller à ce que cette planche de salut soit préservée.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier de leurs exposés l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, M^{me} Rochdi, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Griffiths. Par ailleurs, nous nous félicitons vivement de l'exposé présenté par M. Darwish, dont la campagne en faveur de la liberté d'expression et du dialogue en Syrie est admirable et constitue un rappel important pour nous tous. Le Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression a la particularité d'être la première organisation non gouvernementale syrienne à avoir été accréditée par l'ONU. Nous sommes tous reconnaissants à M. Darwish pour l'action qu'il continue de mener.

Comme les intervenants l'ont souligné, le peuple syrien est toujours en danger. Le régime d'Al-Assad et les autres acteurs n'ont fait guère de progrès pour remédier à la situation politique, comme le prévoit la résolution 2254 (2015). Il est pénible d'entendre que la situation humanitaire continue de se détériorer sur le terrain. La nouvelle épidémie de choléra qui vient d'être signalée par M. Griffiths, et, récemment, également par le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, M. Riza, constitue une grave menace pour le peuple syrien. Il s'agit d'une nouvelle crise à laquelle est confronté le peuple syrien, qui a dû endurer plus de 11 années de conflit, un conflit qui a tué plus de 350 000 personnes, en a déplacé 13 millions et en a plongé plus de 2 millions dans une grave insécurité alimentaire. Les États-Unis ont toujours appuyé résolument le peuple syrien. C'est pour cette raison que nous avons tant insisté, au cours de l'année écoulée, pour que le mécanisme transfrontières syrien soit renouvelé et étendu pour une année supplémentaire, afin de faire face à cette crise et à d'autres crises auxquelles le peuple syrien est confronté, et c'est pour cette raison que nous devons proroger ce mécanisme en janvier pour 12 mois supplémentaires.

Lors de la Conférence de Bruxelles tenue en mai, j'ai annoncé que les États-Unis verseraient plus de 800 millions de dollars d'aide supplémentaire à l'action humanitaire en Syrie, et je suis fière aujourd'hui de faire une nouvelle annonce de financement de plus de 756 millions de dollars d'aide humanitaire au peuple syrien. Cette nouvelle aide apportera un soulagement immédiat à des millions de réfugiés et de personnes déplacées. Elle aidera les partenaires humanitaires à fournir de l'eau propre, de la nourriture, des produits d'hygiène et de secours, des abris, des services de protection et une assistance sanitaire et nutritionnelle cruciale. Elle viendra également appuyer les programmes de relèvement rapide mis en place dans l'ensemble du pays. Au cas où ce ne serait pas clair, je tiens à le dire sans détour : ce financement montre à quel point nous estimons que la situation est urgente et grave et à quel point nous sommes déterminés à mettre pleinement en œuvre la résolution 2642 (2022).

Cette aide bénéficiera aux Syriens des 14 provinces du pays. Elle répond directement au plan d'aide humanitaire des Nations Unies, dans lequel le relèvement rapide représente plus d'un quart des activités. Nous demeurons le premier donateur mondial à la Syrie en raison de notre engagement. Comme je l'ai dit la semaine dernière à San Francisco, nous sommes attachés à servir les

peuples du monde. Nous n'avons pas oublié, et n'oublions pas, le peuple syrien. L'engagement des États-Unis envers le peuple syrien et la mise en œuvre complète de la résolution 2642 (2022) ne fait aucun doute, mais nous ne pouvons pas agir seuls. Les besoins en Syrie sont tout simplement trop élevés. Nous appelons par conséquent les autres pays à se joindre à nous pour faire plus et donner plus.

Même si nous nous efforçons de mobiliser davantage d'aide internationale, nous savons que seule une solution politique durable au conflit permettra au peuple syrien de se reconstruire et de se relever. Une paix juste et durable est la seule réponse. Le Conseil a clairement tracé la voie à suivre pour parvenir à la paix dans sa résolution 2254 (2015). Malheureusement, le régime d'Al-Assad, soutenu par la Russie, n'a cessé de bloquer et de saboter ces processus, semant davantage d'instabilité et de violence. Les retards injustifiés et inutiles accusés par les travaux de la Commission constitutionnelle doivent cesser.

Alors qu'elle a répété à plusieurs reprises au Conseil que le processus politique en Syrie devait être dirigé et contrôlé par les Syriens, la Russie continue de faire obstacle au processus de la Commission constitutionnelle pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la Syrie. Ces retards ont un coût humain. L'instabilité et la violence ont privé les réfugiés syriens du rêve de rentrer chez eux. Nous félicitons les États Membres qui continuent d'accueillir un grand nombre de réfugiés syriens. Si de nombreux réfugiés gardent l'espoir de retourner en Syrie, personne ne devrait les pousser à risquer leur vie pour y parvenir. Après tout, plus de 130 000 personnes sont toujours détenues arbitrairement et portées disparues en Syrie. La grande majorité des détentions sont des disparitions forcées aux mains du régime d'Al-Assad.

Comme le souligne le dernier rapport en date du Secrétaire général (A/76/890) sur le sujet, le régime d'Al-Assad n'a guère progressé sur la question des détentions et des disparitions. En conséquence, l'environnement n'a rien d'accueillant. Tant que toutes les personnes portées disparues ou détenues arbitrairement n'auront pas été retrouvées, nous ne nous taisons pas, et nous ne pouvons pas nous taire. Les déplacés et les réfugiés ne rentreront pas chez eux tant qu'ils craindront pour leur propre sécurité et celle de leurs proches.

Il est plus que frustrant de tenir la même séance mois après mois et de ne pas voir de progrès vers une paix à long terme. Il est grand temps que le régime d'Al-Assad et la Russie honorent leurs engagements. Il

est grand temps qu'ils assument leur part de responsabilité dans les violences et l'instabilité. Il est grand temps de rendre justice au peuple syrien. Dans l'intervalle, je réaffirme notre engagement à maintenir la pression, à appeler à des progrès et à continuer de faire tout ce qui est en notre pouvoir, comme nous l'avons fait aujourd'hui avec l'annonce d'un financement supplémentaire de 756 millions de dollars, pour aider à répondre aux besoins considérables du peuple syrien.

M. Hoxha (Albanie) : Je remercie M^{me} Rochdi, M. Griffiths et M. Darwish pour leurs informations mises à jour sur la situation en Syrie.

(l'orateur poursuit en anglais)

La situation en Syrie ne s'est pas améliorée depuis notre dernière séance (voir S/PV.9117). Elle demeure un sombre festival où se mêlent l'horrible et l'inacceptable. Je tâcherai de ne pas répéter les propos que nous avons tenus lors des nombreuses séances précédentes, et je limiterai mes observations à quelques points essentiels.

Premièrement, en ce qui concerne la situation sur le terrain, les hostilités, notamment les frappes aériennes et les bombardements dans tout le pays, se poursuivent avec leur lot habituel de victimes, de déplacements de civils et de destruction d'infrastructures civiles. Le conflit demeure intense dans les zones situées à proximité de la ligne de front et dans d'autres régions du pays, et un risque élevé d'escalade majeure perdure. Il va sans dire que les hostilités et, de manière générale, la crise multidimensionnelle persistante, exacerbent une situation humanitaire déjà catastrophique.

Deuxièmement, comme nous l'avons de nouveau entendu de la bouche du Secrétaire général adjoint Griffiths, l'aide humanitaire doit atteindre tout le monde, partout, et, comme la délégation des États-Unis vient de le dire, elle doit permettre de venir en aide aux personnes dans le besoin en Syrie. Nous appuyons la mise en œuvre, au cours des prochains mois, de toutes les aspects de la résolution 2642 (2022) relatifs au mécanisme transfrontière, aux initiatives de relèvement rapide et à l'accès humanitaire, tous modes d'acheminement confondus, y compris à travers les lignes de front, et nous restons convaincus de l'impérieuse nécessité de ce mécanisme, qui constitue la seule bouée de sauvetage pour des millions de personnes dans le nord-est. Nous appelons également au renouvellement du mécanisme pour au moins 12 mois supplémentaires en janvier 2023.

Troisièmement, pour ce qui est du volet politique, nous aurions souhaité entendre parler plus de la Commission constitutionnelle dirigée par les Syriens sous les

auspices de l'ONU à Genève, plutôt que de recevoir les comptes rendus de ses réunions successives lorsqu'elles ont lieu ou sont autorisées par les parrains du régime. Nous appuyons fermement les efforts déployés par l'Envoyé spécial et son approche progressive, mais il ne peut pas agir seul. Le manque de confiance met à mal les efforts sincères que lui et d'autres acteurs entreprennent. En l'absence de volonté et d'efforts véritables, l'impasse actuelle perdurera, prolongeant l'agonie d'un pays qui a cruellement besoin d'espoir. Nous nous félicitons de la participation de la société civile à ce processus.

Quatrièmement, ces 11 longues années de guerre, marquées par les pires atrocités et des violations graves et généralisées des droits humains, ont infligé des souffrances indicibles à la population civile syrienne. La Syrie est aujourd'hui l'un des pays où le nombre de détenus et de personnes portées disparues est le plus élevé. Nous avons appelé à maintes reprises, dans cette salle, à la création d'un mécanisme indépendant doté d'un mandat international solide pour faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues et le lieu où elles se trouvent. Nous saluons l'étude du Secrétaire général sur les moyens de renforcer les efforts déployés, y compris dans le cadre des dispositions et mécanismes existants, afin de faire la lumière sur le sort des personnes disparues en Syrie et le lieu où elles se trouvent et d'apporter un soutien aux familles. Comme l'a dit à juste titre M. Darwish, la priorité doit être d'obtenir des résultats concrets afin de soulager les familles et de renforcer la confiance des Syriens.

Cinquièmement, les conditions de sécurité dans le camp de Hol restent globalement déplorable, et des informations font état d'une augmentation du nombre de violences sexuelles. En outre, la situation des femmes et des enfants dans les « camps de veuves » du nord-ouest de la Syrie est encore très méconnue. Les femmes et les enfants vivent sous la menace de la violence, sans aucun moyen de gagner leur vie et sans accès aux services de base. Les enfants sont particulièrement en danger, et beaucoup d'entre eux sont contraints de travailler dans les camps. Nous nous demandons quel genre d'adultes deviendront les enfants élevés dans des conditions aussi horribles.

Enfin, je voudrais insister sur la question de l'impunité pour les violations graves du droit international humanitaire et des droits humains. L'application du principe de responsabilité pour les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire est indispensable pour instaurer une paix durable, conformément à la résolution 2254 (2105). Il est impossible de bâtir un avenir juste et durable sur la base de la montagne

de crimes commis en Syrie. Les Syriens ont besoin d'un avenir qu'ils peuvent construire eux-mêmes, un avenir fondé sur la liberté et la justice.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Ghana et le Kenya.

Nous remercions l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, M^{me} Najat Rochdi, et le Secrétaire général adjoint, M. Martin Griffiths, de leurs exposés et informations actualisées sur la situation politique et humanitaire en Syrie. Nous prenons également note des observations faites par M. Darwish, et nous souhaitons la bienvenue à la présente séance aux représentants de la Syrie, de l'Iran et de la Türkiye.

Il est regrettable que la situation en Syrie n'ait pas connu d'évolution positive notable, malgré les séances mensuelles du Conseil. L'instabilité politique et la violence prédominent toujours, alimentant une crise humanitaire aux proportions sans précédent, qui ne cesse de s'aggraver. Notre intervention de ce matin portera sur les aspects politiques et humanitaires et les questions de sécurité.

Il n'existe pas de solution militaire à la crise prolongée en Syrie. Nous réaffirmons que l'option la plus viable pour assurer durablement la paix et la stabilité est un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens, qui répond aux aspirations du peuple syrien et est mené avec l'appui de la communauté internationale, en particulier le rôle de facilitation de l'ONU. Aujourd'hui, nous implorons les parties et les différents acteurs d'insuffler une nouvelle vie au fragile processus de paix, notamment par les trois moyens suivants.

Premièrement, les réunions de la neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, dirigé et contrôlé par les Syriens sous les auspices de l'Organisation, doivent reprendre. Les parties doivent s'entendre sur les modalités d'une reprise des pourparlers dans les meilleurs délais, afin de poser les bases d'une relance du processus de paix tant attendu. Elles doivent faire preuve de volonté politique et de détermination dans le cadre d'échanges constructifs pour aboutir à des résultats concrets.

Deuxièmement, les parties doivent prendre des mesures de confiance. Il s'agit notamment de régler la situation des détenus, y compris en facilitant la libération des prisonniers qui font partie de groupes vulnérables, comme les personnes âgées, les femmes et les enfants.

Des informations sur le sort des personnes portées disparues iraient clairement aussi dans le sens d'un renforcement de la confiance. Les propositions faites par le Secrétaire général dans son rapport récent sur la question (A/76/890) seraient un bon point de départ. Les progrès dans ce domaine contribueront également à l'approche progressive de l'Envoyé spécial en vertu du droit international humanitaire.

Troisièmement, les parties prenantes régionales et la communauté internationale doivent renforcer leur rôle à l'appui du processus politique, dans le droit fil de la résolution 2254 (2015), qui reste la meilleure feuille de route pour parvenir à la solution politique souhaitée en tenant compte des intérêts de l'éventail le plus large de la population syrienne, y compris les femmes et la société civile. À cet égard, les récentes déclarations d'engagement des envoyés ayant une position commune sur la Syrie, le 31 août, tout comme les récentes démarches internationales de l'Envoyé spécial dans le cadre de sa quête d'une solution durable au conflit syrien, sont encourageantes.

En ce qui concerne la situation en matière de sécurité, les trois membres africains du Conseil sont vivement préoccupés par la poursuite des frappes aériennes aveugles, des tirs d'artillerie croisés et des attaques à la roquette, ainsi que par l'emploi persistant d'engins explosifs sur les lignes de front. Les victimes de cette violence qui ne faiblit pas sont pour la plupart des civils, notamment des femmes, des enfants et des travailleurs humanitaires. Nous condamnons cette violence inutile, qui ne fera que saper les efforts de paix. Il est crucial que le cessez-le-feu national soit honoré et respecté par toutes les parties. Il est également impératif que les parties s'engagent à protéger les civils, les travailleurs humanitaires et les infrastructures civiles, conformément au droit international humanitaire et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Comme l'Envoyé spécial le répète souvent, et comme il apparaît de plus en plus clairement, les options militaires ne permettront pas de mettre fin à la guerre.

En outre, les trois membres africains du Conseil insistent sur la nécessité d'une action collective décisive afin de combattre les groupes inscrits sur les listes du Conseil de sécurité, tels que Daech et Hay'at Tahrir el-Cham, de manière que les victimes qui ont fait les frais de cette menace obtiennent justice.

S'agissant de la situation humanitaire catastrophique, les trois membres africains du Conseil notent avec préoccupation qu'elle est considérablement aggravée en

raison de la détérioration continue de la situation économique. Plus de 4 millions de Syriens vivent dans une situation d'insécurité alimentaire, tandis que pas moins de 5,5 millions de personnes ont besoin d'une aide nutritionnelle et n'ont pas d'accès fiable à l'eau. La situation entraîne d'autres maux sociaux, notamment le mariage précoce et l'enrôlement dans des groupes armés.

Le mécanisme d'aide transfrontière, complété par les livraisons à travers les lignes de front, est donc un moyen essentiel pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Il doit être maintenu, en parallèle des efforts qui se poursuivent pour élargir les livraisons à travers les lignes de front.

En vue d'alléger l'énorme fardeau humanitaire dans les camps, nous appelons les États à rapatrier leurs citoyens, en particulier les femmes, les enfants et les personnes âgées, des camps de Syrie, tels que le camp de Hol, où ils vivent dans une grave insécurité et des conditions inhumaines.

Les trois membres africains du Conseil appellent également au renforcement de l'appui aux activités de relèvement rapide et relatives aux moyens de subsistance menées dans le cadre du plan d'aide humanitaire de l'Organisation. Cela contribuera considérablement au renforcement de la résilience et facilitera le retour des Syriens à la normale.

Pour terminer, les trois membres africains du Conseil exhortent les membres du Conseil à mettre de côté les multiples intérêts concurrents, à faire preuve d'objectivité dans le traitement du dossier syrien et à montrer qu'on peut toujours compter sur le système multilatéral pour mener des efforts de médiation en faveur de la paix et de la sécurité mondiales. Les trois membres du Conseil sont solidaires du peuple syrien dans sa quête de paix et réaffirment leur respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Syrie.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe Najat Rochdi et le Secrétaire général adjoint Martin Griffiths de leurs exposés, ainsi que M. Mazen Darwish de ses observations perspicaces. Je tiens en particulier, par l'intermédiaire de l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi, à remercier l'Envoyé spécial Pedersen et son équipe des efforts qu'ils déploient en vue de faciliter un règlement durable du conflit en Syrie par l'application intégrale de la résolution 2254 (2015), qui passe par un cessez-le-feu national ; un accès sans

entrave de l'aide humanitaire ; la libération des personnes arbitrairement détenues ; les conditions requises pour un retour des réfugiés en toute sécurité, de façon librement consentie et dans la dignité ; des élections libres et régulières en vertu d'une nouvelle constitution. Ils ont tout notre appui, de même que nous souscrivons sans réserve à l'appel à la bonne volonté et à l'action lancé par le Secrétaire général adjoint Griffiths. Le Royaume-Uni reste déterminé à fournir une aide humanitaire et à concourir au relèvement rapide du peuple syrien.

Dans ce contexte, il est décevant que la Russie continue de paralyser le processus de la Commission constitutionnelle. Genève est l'endroit convenu pour ce qui devraient être des pourparlers dirigés et contrôlés par les Syriens dans le cadre de la Commission constitutionnelle. Il est temps d'arrêter de mener des débats sur la localité et entrer dans le vif du sujet.

Toutefois, nous sommes d'accord avec l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi pour dire que, malgré les obstructions, des progrès sont possibles. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les personnes disparues (A/76/890), qui a été publié récemment. Des dizaines de milliers de Syriens ont déjà été victimes de disparition forcée ou emprisonnés durant le conflit, et des milliers de familles attendent des nouvelles de leurs proches. Elles méritent des réponses.

Nous sommes également satisfaits d'apprendre que le Comité consultatif des femmes s'est récemment réuni, étape importante pour encourager la participation véritable des femmes, représentées dans toute leur diversité, au processus politique. Nous nous félicitons aussi du rapport publié aujourd'hui par la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (A/HRC/48/70), qui met en exergue les répercussions disproportionnées du conflit sur les femmes et les filles. Comme il ressort clairement du rapport, le régime syrien et ses alliés sont les principaux responsables de la dévastation en Syrie.

Les données communiquées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires font clairement apparaître l'ampleur d'un défi humanitaire encore aggravé par l'incertitude croissante qui complique les activités humanitaires. Nous devons faire en sorte que les 14,6 millions de Syriens qui ont besoin d'aide l'obtiennent de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible et conformément au droit international humanitaire. Malgré les efforts déployés par M. Griffiths pour assurer l'acheminement de l'aide à travers les lignes de

front, il est clair que rien ne peut remplacer la portée et l'ampleur des opérations transfrontières qui ont été autorisées par le Conseil. Nous comptons sur le Conseil pour rester uni dans sa détermination à sauver des vies et à éviter toute perturbation dans ces efforts. Des millions de civils en dépendent.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie à mon tour les intervenants de leurs exposés.

Les affrontements récurrents en Syrie, notamment les tirs d'artillerie, sont inquiétants. Le Mexique condamne les attaques menées contre l'aéroport d'Alep au début du mois. Nous suivons de près la situation en ce qui concerne la présence et les mouvements de troupes à la frontière nord. Nous appelons au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie. De toute évidence, il faut intensifier d'urgence les efforts pour instaurer un cessez-le-feu à l'échelle nationale.

Nous saluons les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour coordonner les discussions de la Commission constitutionnelle, ainsi que le dialogue régulier avec les acteurs régionaux, le Comité consultatif des femmes syriennes et les représentants de la société civile. Nous regrettons que, jusqu'à présent, la neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle n'ait pas pu se réunir et surtout que la nécessité de changer le lieu des pourparlers soit utilisée comme argument pour interrompre ses travaux.

Il faut mettre en place des mesures de confiance, notamment sur la question des détenus et des personnes portées disparues et sur l'obligation de rendre des comptes, car le sort d'au moins 100 000 personnes reste toujours inconnu. Le Mexique prend note du récent rapport du Secrétaire général (A/76/890) et convient qu'il importe de progresser dans l'établissement des faits, l'identification des dépouilles et l'offre d'un appui total aux victimes et aux familles des personnes portées disparues et de celles qui sont détenues arbitrairement. Il faut également renforcer l'application du principe de responsabilité. Étant donné que nous ne pouvons pas saisir la Cour pénale internationale, mon pays renouvelle son appel à la coopération avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne et les enquêtes en cours en vertu du principe de la compétence universelle.

Nous constatons l'absence de progrès en Syrie sur le volet politique et sur le dossier des armes chimiques. Les progrès sur le front humanitaire laissent également beaucoup à désirer dans le contexte actuel d'insécurité alimentaire, qui est exacerbée par la volatilité des prix des carburants et des produits de base sur les marchés internationaux, ainsi que par des conditions météorologiques défavorables, telles que les pénuries d'eau. Cette situation nous oblige à faire un usage efficace de tous les mécanismes disponibles pour la distribution de l'aide humanitaire. En plus d'un an, six convois humanitaires ont traversé les lignes de conflit en direction du nord-ouest. Nous espérons que la mission de Ras el-Aïn dans le nord-est, qui a été suspendue en raison de l'insécurité croissante, pourra être relancée bientôt. Enfin, le mécanisme transfrontière bénéficie à plus de 2,4 millions de personnes chaque mois, ce qui démontre que rien ne peut remplacer ce mécanisme, de par son ampleur et sa portée, et que les opérations menées à travers les lignes de front sont complémentaires.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M^{me} Rochdi de son premier exposé au Conseil depuis son entrée en fonction et M. Griffiths de son exposé détaillé. Nous avons également écouté attentivement l'exposé de M. Darwish.

Nous souhaitons tout d'abord souligner l'importance de veiller à ce que la crise syrienne reste au premier plan de nos débats sur les questions urgentes et de concentrer nos efforts conjoints sur l'appui au volet politique en Syrie et le rapprochement des positions internationales sur la question, tout en appelant à un cessez-le-feu global dans toute la Syrie, afin de rétablir le calme et de créer un environnement qui encourage les Syriens à trouver une solution politique. Nous réaffirmons notre appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial pour instaurer la confiance entre les parties et espérons que des mesures supplémentaires seront prises dans ce sens. Nous nourrissons également l'espoir que la Commission constitutionnelle, qui reste une composante essentielle du volet politique, reprendra ses réunions.

Face à l'escalade alarmante en cours, nous réaffirmons notre opposition à l'ingérence étrangère en Syrie en vue de préserver son unité, sa souveraineté et son intégrité territoriale. L'augmentation du nombre d'attaques menées par l'organisation terroriste Daech dans plusieurs régions reflète la menace permanente qu'elle représente pour la sécurité et la stabilité en Syrie et dans la région. Elle souligne également la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre Daech.

Alors que la situation économique continue de se détériorer, la majorité des Syriens n'ont pas accès aux produits de première nécessité et aux services essentiels, comme l'électricité. Les conditions désastreuses qui règnent dans le camp de Hol requièrent l'attention urgente de la communauté internationale, d'autant plus que Daech continue d'exploiter ces conditions pour diffuser son idéologie extrémiste. Nous relevons tout particulièrement les conditions difficiles pour les femmes et les filles vivant dans le camp. Selon les rapports de l'ONU, 75 % des meurtres commis dans le camp cette année concernaient des femmes, et des cas de violence sexuelle ont été signalés, ce qui souligne l'importance d'assurer la protection des femmes et des filles et de répondre à leurs besoins.

Nous voulons également mettre en exergue les dangers que les mines et autres engins non explosés représentent pour le peuple syrien. En Syrie, une personne sur deux risque d'être tuée ou blessée par des engins explosifs, qui entravent également les opérations humanitaires. Nous devons donc poursuivre nos efforts pour éliminer les engins non explosés. Nous saluons les efforts déployés par les organismes compétents, notamment le Service de la lutte antimines de l'ONU, pour sensibiliser les populations locales en Syrie aux dangers posés par les mines.

L'appui aux projets de relèvement rapide reste essentiel pour améliorer les conditions de vie des Syriens. De même, il est important de garantir l'acheminement sans entrave et impartial d'une aide humanitaire à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin à travers la Syrie. Nous soulignons l'importance de créer les conditions de sécurité adéquates pour permettre au convoi humanitaire de passer par Ras el-Aïn. Nous nous félicitons de la réouverture de l'aéroport d'Alep, car cela est essentiel pour faciliter les vols du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.

Pour terminer, les Émirats arabes unis réaffirment leur détermination à appuyer les efforts visant à trouver une solution politique à la crise syrienne, de façon à rétablir la sécurité et la stabilité souhaitées en Syrie.

M. Mythen (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie de leurs exposés l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, M^{me} Rochdi, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Griffiths. Je remercie également l'intervenant de la société civile, Mazen Darwish, de ses précieuses observations. Je me concentrerai sur la situation politique dans mon intervention, car ma collègue norvégienne s'est exprimée au nom de l'Irlande sur les questions humanitaires.

L'Irlande appuie les efforts déployés par l'Envoyé spécial en vue d'une réduction des tensions, tant dans le nord que dans toute la Syrie. Toute escalade militaire ne ferait qu'ajouter aux horreurs endurées par le peuple syrien. Cependant, les pertes effroyables en vies humaines, dont des enfants, continuent d'augmenter. Rien qu'en 2021, près de 900 enfants sont morts ou ont été blessés, ce qui porte à près de 13 000 le nombre total d'enfants tués ou blessés depuis 2011.

L'Irlande appuie également les efforts déployés par l'Envoyé spécial pour revitaliser le processus politique. Nous renouvelons nos appels à l'application intégrale de la résolution 2254 (2015) et exhortons Damas à participer pleinement et de manière constructive aux activités de la Commission constitutionnelle. L'Irlande approuve les échanges en cours avec le Comité consultatif des femmes syriennes et la société civile. Toute nouvelle constitution et tout processus politique connexe doivent être totalement inclusifs et bénéficier de la participation pleine, égale et effective des femmes. L'Irlande est favorable à la mise en œuvre de mesures de confiance progressives, à condition que Damas y participe de manière constructive.

Nous saluons l'étude du Secrétaire général sur les personnes portées disparues en Syrie. Nous nous faisons l'écho du message d'appréciation qu'il a adressé aux victimes et à leurs familles, ainsi qu'à la société civile, pour leurs contributions importantes. Nous estimons que le mécanisme proposé et le soutien aux familles des personnes portées disparues pourraient permettre d'obtenir des réponses concernant le sort de leurs proches. L'Irlande appelle Damas à faire preuve d'une plus grande transparence sur la question de la libération des personnes détenues arbitrairement, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du décret d'amnistie annoncé en avril.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe, M^{me} Rochdi, et le Secrétaire général adjoint, M. Griffiths, de leurs exposés. J'ai également écouté très attentivement la déclaration de M. Darwish.

Un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens est le seul moyen de régler la question syrienne. La Chine salue les efforts soutenus que l'Envoyé spécial et son équipe déploient pour promouvoir le processus politique en Syrie. Nous espérons que les parties concernées collaboreront de manière constructive avec l'ONU afin de régler comme il se doit les différends concernant la session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle

pour qu'il puisse se réunir bientôt et accomplir des progrès substantiels. L'Envoyé spécial, M. Pedersen, a proposé une approche progressive et réciproque, qui permettra de créer des conditions propices au bon déroulement du processus politique. La Chine appuie des échanges constants entre l'Envoyé spécial et les parties à cet égard.

La Syrie reste confrontée à une situation complexe en matière de sécurité. La communauté internationale doit adopter une norme unifiée conformément au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité pour combattre toutes les forces terroristes en Syrie en appliquant le principe de tolérance zéro. Tout acte visant à cautionner, protéger ou exploiter politiquement les forces terroristes doit cesser.

La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées. Sans le consentement du Gouvernement syrien, le cantonnement illégal de contingents et a fortiori l'ouverture de bases militaires en Syrie constituent des violations graves de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays. De tels actes n'illustrent en aucun cas un strict respect de la Charte des Nations Unies.

La résolution 2642 (2022) a été adoptée il y a plus de deux mois. Depuis, seul un convoi a été acheminé à travers les lignes de front dans le nord-ouest de la Syrie, sans aucune amélioration en termes d'efficacité ou d'échelle. Je réaffirme que les opérations humanitaires transfrontières ne sont qu'une disposition temporaire prise dans des circonstances exceptionnelles. Il faut accélérer la transition vers des opérations humanitaires menées à travers les lignes de front, et un fixer calendrier précis pour mettre fin aux opérations transfrontières.

Le Représentant permanent de la Syrie a envoyé deux lettres au Président du Conseil, les 2 et 7 septembre, dans lesquelles il condamne les attaques qui ont visé les aéroports de Damas et Alep. Ces aéroports sont d'importants centres logistiques pour l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front. Toutes les attaques contre les infrastructures humanitaires doivent cesser immédiatement.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier M^{me} Rochdi de son exposé et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Griffiths, et M. Darwish de leurs mises à jour sur la situation humanitaire.

Nous estimons que le blocage du processus politique est devenu intenable. L'organe restreint de la Commission constitutionnelle ne s'est pas réuni depuis

mai et, comme il ressort de l'exposé présenté aujourd'hui, l'incertitude concernant le prochain cycle persiste. Si les efforts consentis par l'Envoyé spécial pour dialoguer avec toutes les parties prenantes sont louables, ils n'ont pas encore eu d'incidence positive sur le plan politique. Les raisons sont évidentes : des facteurs extérieurs entravent le processus politique en Syrie et les parties prenantes n'ont manifesté aucune volonté d'assouplir leurs positions ou de faire des concessions. Nous espérons que toutes les parties collaboreront de manière constructive et déterminée avec l'Envoyé spécial pour l'aider à faciliter le processus politique en application de la résolution 2254 (2015). Nous demeurons convaincus que ses efforts, en particulier l'approche progressive et réciproque, doivent bénéficier de l'appui du Conseil.

Nous espérons que les acteurs régionaux continueront de jouer un rôle important en complétant les efforts de l'Envoyé spécial. Dans ce contexte, la poursuite de la normalisation des relations entre la Syrie et ses voisins arabes est rassurante. Dans le même temps, nous sommes préoccupés par les agissements d'acteurs extérieurs qui compromettent la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Ils ne facilitent en rien le bon déroulement du processus politique.

Sur le plan de la sécurité, nous restons préoccupés par la situation générale en Syrie. Il est urgent d'entreprendre des démarches sérieuses en faveur d'un cessez-le-feu global à l'échelle nationale en Syrie. Nous sommes convaincus que le retrait de toutes les forces étrangères est indispensable à la réalisation de cet objectif.

L'Inde a systématiquement mis en garde contre la menace imminente que représente la résurgence des groupes terroristes en Syrie. Les groupes terroristes inscrits sur les listes de l'ONU continuent de gagner en puissance dans le pays. La lutte mondiale contre le terrorisme ne peut ni ne doit être compromise au nom d'intérêts politiques étroits. La crédibilité de la lutte collective que mène la communauté internationale contre le terrorisme ne peut être renforcée qu'en garantissant l'application du principe de responsabilité pour les actes commis par les terroristes et les groupes terroristes.

L'Inde renouvelle son appel à une aide humanitaire renforcée et efficace pour toutes les Syriennes et tous les Syriens dans l'ensemble du pays, sans discrimination, politisation ni condition préalable. Si elles sont prévisibles et importantes, les opérations transfrontières ne peuvent pas perdurer indéfiniment. Des mesures concrètes doivent être prises pour surmonter les obstacles qui entravent les opérations menées à travers les lignes de front.

L'Inde estime que l'aide humanitaire ne peut être une question d'opportunisme politique. Subordonner l'aide humanitaire et l'aide au développement à la réalisation de progrès sur le plan politique ne fera qu'exacerber les souffrances humanitaires. La Syrie est en proie à une grave pénurie de carburant et d'électricité. La communauté internationale doit aussi adopter une approche constructive pour promouvoir des projets qui favoriseront la création d'emplois et de perspectives économiques dont le peuple syrien a cruellement besoin.

Pour terminer, je tiens à souligner l'engagement soutenu de l'Inde à fournir à la Syrie une aide au développement et un appui à la mise en valeur des ressources humaines. Notre appui constant au peuple syrien dans sa quête d'une paix et d'une stabilité durables demeure résolu et inébranlable.

M. Costa Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés.

L'Envoyé spécial, M. Pedersen, nous a dit le mois dernier (voir S/PV.9117) que nous devons être honnêtes à propos du décalage entre l'échelle de nos efforts politiques collectifs et celle des défis à relever, et nous sommes d'accord.

Les signes préoccupants d'une escalade militaire sont en train d'apparaître, accompagnés de nouvelles victimes civiles et de la destruction d'infrastructures civiles critiques. Nous appelons une fois de plus toutes les parties à respecter le droit international humanitaire, notamment l'interdiction de commettre des attaques aveugles et l'obligation de prendre toutes les précautions possibles pour éviter de causer des préjudices aux civils et d'endommager les infrastructures civiles.

En ce qui concerne le processus politique établi par la résolution 2254 (2015), nous regrettons l'absence de progrès depuis le report de la neuvième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle. Nous remercions M. Pedersen et M^{me} Rochdi des efforts qu'ils déploient pour régler les problèmes qui empêchent la tenue des réunions prévues et nous espérons que la Commission constitutionnelle sera bientôt en mesure de se réunir, éventuellement avec des idées nouvelles et un regain de volonté politique. Sur une note positive, nous nous félicitons de la tenue récente d'une réunion du Comité consultatif des femmes syriennes.

Le Brésil appuie la mise en œuvre de la résolution 2642 (2022) dans tous ses aspects. L'aide humanitaire doit continuer de parvenir à toutes les personnes qui en ont besoin par toutes les modalités, qu'il s'agisse de l'aide

transfrontière ou des convois franchissant les lignes de front, avec l'appui indispensable des projets de relèvement rapide. Il est préoccupant que, globalement, le plan d'aide humanitaire pour la Syrie ne soit actuellement financé qu'à hauteur de 25 % des fonds requis. Les progrès en matière de relèvement rapide doivent se poursuivre, et nous saluons l'engagement de l'ONU à cet égard.

Le fait que la violence empêche l'ONU de faire son travail est une source de profonde préoccupation. Le Brésil rappelle à toutes les parties qu'elles ont l'obligation de faciliter un accès humanitaire rapide et sans entrave aux civils qui ont besoin d'assistance en Syrie.

Nous tenons également à rappeler que les effets humanitaires des sanctions ne doivent pas être négligés. En plus de dépeindre une situation très difficile pour la Syrie, le bulletin d'alerte rapide du Programme alimentaire mondial, intitulé *Hunger Hotspots*, indique également que l'on peut imputer la responsabilité de cette situation aux sanctions. Le Brésil réaffirme l'importance de procéder à une évaluation approfondie des conséquences potentiellement néfastes des sanctions unilatérales pour la population civile.

Le premier cycle de dialogue interactif informel prévu par la résolution 2642 (2022) aura bientôt lieu. Nous attendons avec intérêt une discussion franche et non politisée. Le Brésil estime qu'il est très important de renforcer un dialogue sur les questions humanitaires fondé sur les principes et sur des connaissances techniques. En période de tensions géopolitiques accrues et de crises systémiques qui se chevauchent, le risque que les opérations humanitaires ne deviennent partie intégrante des concessions politiques est très concret, voire inévitable. Nous devons donner une chance à la diplomatie et aux principes pour atténuer cette tendance. Nous savons que si, à l'heure actuelle, les opérations transfrontières prévisibles sont indispensables, elles ne peuvent se poursuivre éternellement. Des mesures concrètes doivent être prises pour lever les obstacles qui entravent les opérations à travers les lignes de front. Nous considérons le dialogue interactif comme une occasion d'obtenir des informations plus détaillées sur les préoccupations de toutes les parties en ce qui concerne les opérations humanitaires en Syrie.

Pour terminer, le Brésil remercie une fois de plus l'Envoyé spécial des efforts qu'il déploie pour dialoguer avec toutes les parties, faciliter le processus politique conformément à la résolution 2254 (2015) et proposer des mesures de confiance. La position du Brésil demeure inchangée. Seul un processus politique dirigé

et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la Syrie, peut permettre de parvenir à un règlement durable du conflit.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M^{me} Najat Rochdi, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, et M. Martin Griffiths, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, de leurs exposés sur la situation politique et humanitaire en Syrie.

Nous ne voyons pas d'autre solution que de faire avancer le processus de règlement politique en Syrie, dirigé et contrôlé par les Syriens, sous les auspices de l'ONU, dans le strict respect de la résolution 2254 (2015). Cette approche a été confirmée à l'occasion de la rencontre entre Sergey Vershinin, Vice-Ministre russe des affaires étrangères, et Geir Pedersen, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, le 7 septembre dernier à Genève. Dans ce contexte, nous sommes convaincus de l'importance de relancer les travaux de la Commission constitutionnelle, qui est l'instance la plus appropriée pour un dialogue intersyrien direct, sans être lié à un lieu précis. Pour notre part, nous continuerons à promouvoir le bon fonctionnement de la Commission constitutionnelle afin que les Syriens eux-mêmes, sans ingérence extérieure, puissent parvenir à un accord sur toutes les questions en suspens relatives à l'avenir de leur pays. Avec nos partenaires du processus d'Astana, l'Iran et la Türkiye, nous continuerons à contribuer à une stabilisation durable en Syrie.

Dans ce contexte, la situation sur le terrain reste tendue. La menace persistante d'une nouvelle opération militaire dans le nord du pays, l'augmentation du nombre d'attaques arbitraires commises par l'armée de l'air israélienne, ainsi que le maintien de la présence militaire étrangère illégale des États-Unis et de leurs alliés dans la zone située au-delà de l'Euphrate et à Tanf exacerbent une situation déjà explosive. Nous regrettons tout particulièrement que la communauté internationale, y compris les dirigeants de l'ONU, fasse fi des nombreux appels lancés par Damas concernant les violations de la Charte des Nations Unies et du droit international, en particulier l'occupation de certaines régions syriennes et le pillage des ressources naturelles syriennes par les États-Unis. Selon le Ministère syrien du pétrole et des ressources naturelles, les pertes subies par le secteur énergétique depuis 2011 du fait des agissements des États-Unis et de l'administration kurde s'élèvent à plus de 107 milliards de dollars.

Dans la situation actuelle, les États occidentaux, en particulier les États-Unis, doivent repenser leur approche et renoncer à leur aspiration déraisonnable d'isoler la Syrie sur la scène internationale. Ils doivent, en particulier, cesser de faire obstacle au processus de réintégration de la Syrie dans la famille arabe. La normalisation rapide des relations entre Damas et ses voisins dans la région, ainsi que l'établissement d'un dialogue et d'une collaboration avec les dirigeants syriens, contribueront à un règlement à long terme en République arabe syrienne et à la stabilisation globale de la situation dans la région. Concrètement, cela permettra d'accroître l'efficacité des efforts collectifs de lutte contre le terrorisme et, par conséquent, de renforcer la sécurité régionale, et cela contribuera également à encourager les Syriens à rentrer chez eux.

Il est regrettable que des instruments purement humanitaires soient également utilisés pour consolider la division territoriale du pays et porter atteinte à la souveraineté de Damas. Le mécanisme transfrontières d'acheminement de l'aide humanitaire en est un bon exemple. Il a été créé en 2014 en tant que mesure spéciale et temporaire, en contournant le Gouvernement de la République arabe syrienne et en violant les directives relatives à l'aide humanitaire énoncées dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Sous couvert de se soucier du sort des 4 millions de personnes dans le besoin à Edleb, les pays occidentaux font de fait abstraction des besoins de millions d'autres Syriens, dont la plupart vivent dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Les pays occidentaux non seulement privent ces personnes d'une aide d'urgence, mais ils politisent également la reconstruction rapide des infrastructures civiles critiques, qui sont au bord de l'effondrement. Dans le même temps, les États-Unis et leurs alliés asphyxient les Syriens avec des sanctions unilatérales illégales, tout en assouplissant publiquement les restrictions imposées aux régions qui ne sont pas contrôlées par Damas.

La volonté de maintenir à tout prix les réfugiés syriens dans les pays d'accueil est également révélatrice, tout comme l'existence des camps de Hol et de Roukban, tristement célèbres pour leur situation humanitaire déplorable. Les conditions de sécurité dans ce même camp de Hol sont hors de contrôle. Les meurtres prémédités y sont déjà devenus monnaie courante. Nous soulignons que toute la responsabilité de ce qui se passe dans les zones situées au-delà de l'Euphrate, ainsi que dans la zone de Tanf, créée artificiellement par Washington et inondée de combattants de tous bords, incombe entièrement aux États-Unis.

Nous considérons l'adoption de la résolution 2642 (2022) non seulement comme un compromis difficile, mais aussi comme une mesure urgente pour dépolitiser et augmenter l'assistance humanitaire internationale à la Syrie. Il s'agit notamment de prévoir un accès durable à travers les lignes de front à toutes les régions du pays à partir de Damas, de rétablir rapidement les services d'eau et d'électricité et de remettre en état les installations médicales et scolaires et les logements. Nous nous félicitons de l'occasion que cette résolution nous donne de procéder, pour la première fois, à un échange de vues franc à New York sur les modalités spécifiques de l'action humanitaire dans le cadre d'un dialogue interactif informel. Nous attendons avec intérêt de mener une discussion constructive dans le cadre du premier cycle du dialogue, prévu ce mois-ci.

Le Président : La représentante de la Norvège a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration sur la situation politique en Syrie à titre national, en ma qualité de représentante de la Norvège. Je remercie une fois encore l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie et M. Darwish de leurs observations.

La question des personnes portées disparues et détenues arbitrairement en Syrie est d'une importance capitale, et la Norvège se félicite du rapport présenté par le Secrétaire général à l'Assemblée générale sur les personnes disparues en République arabe syrienne (A/76/890). Les progrès sur cette question sont d'une importance capitale pour le processus politique d'une manière générale et, à terme, pour la réconciliation en Syrie. C'est pourquoi nous avons salué l'amnistie annoncée par les autorités syriennes en avril. Toutefois, nous regrettons que son application n'ait que peu progressé. Nous continuerons d'exhorter les autorités syriennes à intensifier leurs efforts pour appliquer l'amnistie et à partager davantage d'informations.

Nous sommes déçus par l'absence persistante de progrès sur le volet politique, notamment le processus au sein de la Commission constitutionnelle qui est au point mort. La Norvège appuie pleinement l'action menée par l'Envoyé spécial pour mettre en œuvre tous les aspects de la résolution 2254 (2015). Nous continuerons à exhorter les parties à contribuer de manière constructive et de bonne foi au processus politique, y compris au sein de la Commission constitutionnelle. L'escalade de la violence, en particulier dans le nord de la Syrie, est inquiétante. Les attaques contre les civils sont inacceptables et ne font

qu'exacerber une situation déjà désastreuse. Nous appelons une fois encore toutes les parties à respecter leurs obligations de protéger les civils et les infrastructures civiles. Cette évolution négative de la situation souligne de nouveau la nécessité globale d'un cessez-le-feu national.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie M^{me} Rochdi, M. Griffiths et M. Darwish pour leurs interventions.

Il est clair qu'il n'y aura pas de paix durable en Syrie sans règlement politique. La situation sur le terrain reste volatile, car la guerre n'est toujours pas finie. Le processus politique est au point mort. La Commission constitutionnelle ne se réunit plus. Le régime n'a consenti à partager aucune information s'agissant de la mise en œuvre du dernier décret d'amnistie. Après 11 ans de conflit, les Syriens ont le droit de jouir de la paix selon les conditions définies par la résolution 2254 (2015), dont je rappelle qu'elle a été adoptée à l'unanimité. Une des dispositions de cette résolution rappelle que le cessez-le-feu et la mise en œuvre d'un processus politique tangible vont de pair. La France soutient l'Envoyé spécial pour avancer en ce sens.

Alors que le nombre de personnes disparues en Syrie est estimé à plus de 100 000, le régime refuse toujours de publier des listes de prisonniers ou de délivrer des certificats de décès. Cette attitude constitue un des nombreux exemples démontrant clairement le manque de respect du régime à l'égard des droits de l'homme et, plus cruellement, à l'égard de son propre peuple. Dans ce paysage bien sombre, je veux particulièrement remercier M. Darwish pour son courage et son travail en faveur de la défense des personnes disparues et de la liberté d'expression. La France salue la publication du rapport du Secrétaire général sur les personnes disparues (A/76/890). Je le redis, la lutte contre l'impunité reste une priorité pour la France : les responsables des crimes commis en Syrie devront répondre de leurs actes. En l'absence de tout progrès du processus politique, les positions française comme européenne sur la levée des sanctions, la normalisation et la reconstruction restent inchangées.

Quelques semaines après le renouvellement pour six mois seulement du mécanisme humanitaire transfrontalier, nous voyons les difficultés opérationnelles que cela crée sur le terrain : une augmentation des coûts liée tant à l'inflation qu'à la durée réduite du renouvellement et de l'incertitude pour les acteurs humanitaires. Alors que nous approchons de l'hiver, nous devons nous assurer que la communauté humanitaire sera en mesure

de répondre aux besoins. Les progrès en matière d'accès à travers les lignes de front doivent bien sûr se poursuivre, mais ils ne suffiront pas. En effet, les opérations transfrontalières représentent en moyenne 800 camions d'aide qui franchissent chaque mois la frontière turque. Il est donc impératif que le mécanisme transfrontalier soit renouvelé en janvier pour au moins un an. Je rappelle par ailleurs que toutes les parties, en particulier le régime syrien, doivent protéger les civils et garantir un plein accès humanitaire. Le respect du droit international humanitaire s'impose à tous.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Sabbagh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Alors que le Gouvernement syrien ne ménage aucun effort pour rétablir la sécurité et la stabilité et éliminer tous les foyers du terrorisme, les pratiques d'agression d'Israël contre mon pays se poursuivent sans relâche, ses attaques contre sa souveraineté s'intensifient, et il continue de prendre systématiquement et délibérément pour cible les installations et infrastructures civiles en Syrie. En une semaine seulement, les forces d'occupation israéliennes ont effectué des tirs des roquettes à deux reprises sur l'aéroport international d'Alep, ce qui l'a mis hors de service en raison des dommages causés à la piste et aux équipements de navigation. Comme l'a fait remarquer M. Griffiths, ces attaques ont eu des répercussions négatives sur les opérations humanitaires des Nations Unies.

Les crimes d'agression et les crimes de guerre perpétrés par Israël en Syrie sont de plus en plus fréquents et dangereux, et le Conseil de sécurité doit les condamner et les dénoncer, et amener Israël à répondre de ses actes. Mon pays renouvelle donc son appel au Conseil de sécurité et à l'ensemble du Secrétariat pour qu'ils s'acquittent des mandats qui leur sont conférés par la Charte des Nations Unies et condamnent ces attaques israéliennes, qui exacerbent les tensions déjà vives dans la région et menacent la paix et la sécurité internationales. Les désaccords et les différends entre les responsables israéliens ne doivent pas servir de prétexte pour lancer de telles attaques. Il n'y aura pas de condamnation des attaques israéliennes par le Conseil de sécurité tant que les États-Unis et leurs alliés occidentaux ne cesseront pas de protéger Israël au Conseil, ne mettront pas fin à leur politique de deux poids, deux mesures et, surtout, ne reconnaîtront pas que si l'ONU

ne réagit pas pour mettre immédiatement un terme à ces attaques, cela va entraîner des risques qu'il sera difficile de contenir à l'avenir.

Outre les attaques israéliennes contre la Syrie, les forces américaines qui sont illégalement présentes en Syrie continuent de violer la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays par leur appui continu aux milices séparatistes et aux groupes terroristes et leur pillage du pétrole, des ressources naturelles et des produits agricoles du peuple syrien, en plus de leur imposition de mesures coercitives unilatérales, illégales et inhumaines, qui exacerbent les souffrances du peuple syrien.

Au cours des 10 dernières années, nous avons vu certains pays occidentaux, y compris la soi-disant coalition internationale, recourir à une interprétation et à une application erronées de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et utiliser des prétextes sans fondement et des interprétations trompeuses pour justifier les attaques contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale d'autres pays. À cet égard, je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur ma lettre datée du 6 septembre, adressée au Conseil au nom du gouvernement de mon pays, en réponse à la lettre de la Représentante permanente des États-Unis justifiant l'agression de son pays contre le mien sous couvert de l'Article 51 de la Charte. Dans ma lettre, je souligne que la seule description juridique et factuelle qui s'applique aux actions et activités des forces américaines qui sont illégalement présentes en Syrie est « crime d'agression ».

Les efforts déployés par le Gouvernement syrien et ses partenaires de l'ONU et des organismes humanitaires et de développement des Nations Unies pour améliorer la situation humanitaire et les conditions de vie du peuple syrien continuent de se heurter à de véritables défis et à de grandes difficultés en raison de la politisation de l'aide humanitaire par les donateurs occidentaux, des mesures coercitives unilatérales illégales imposées par les États-Unis et l'Union européenne au peuple syrien, de la présence illégale et persistante de forces étrangères et de l'obstruction, par des groupes terroristes, de l'acheminement de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont besoin. La pleine mise en œuvre de la résolution 2642 (2022), y compris les progrès concernant les projets de relèvement rapide, signifiera que nous sommes sur la bonne voie. Toutefois, l'obstruction de l'acheminement de l'aide au peuple syrien et le non-respect par les pays donateurs de leurs engagements de financer le plan d'aide humanitaire pour la Syrie ne

sont pas de bon augure. C'est pourquoi ma délégation attend avec intérêt le dialogue interactif informel qui aura lieu avant la fin du mois, qui nous permettra d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions de la résolution, de recenser les lacunes et de déterminer les moyens de les combler.

Un autre aspect des souffrances humaines concerne les fréquentes coupures d'eau dans le nord-est de la Syrie. Des groupes terroristes soutenus par la Türkiye ont tiré de nouveau des roquettes sur la centrale électrique de Tell Tamr, ce qui a perturbé le fonctionnement de la station de pompage d'Alouk, et ce, après la réduction du débit de l'Euphrate et du Tigre par la Türkiye. L'eau est d'une importance vitale pour les citoyens de la province de Hassaké. Pourtant, nous n'avons entendu personne dénoncer ou condamner les responsables des fréquentes interruptions de l'approvisionnement en eau de la population civile, et nous déplorons que l'on détourne les yeux du triste sort des personnes touchées.

S'agissant des souffrances humaines dans le camp de Roukban, ce sont les États-Unis, Puissance occupante, qui en sont responsables. On ne peut mettre fin à ces souffrances qu'en fermant le camp. Il en va de même pour le camp de Hol, dans le nord-est, qui est sous le contrôle de milices séparatistes appuyées par les forces américaines d'occupation. Il faut fermer ce camp, après avoir facilité le rapatriement des nationaux de pays tiers qui y sont détenus. La Syrie n'épargne aucun effort pour atteindre cet objectif.

Certains pays occidentaux ont lancé une campagne systématique pour sensibiliser à la question des personnes disparues en République arabe syrienne, afin de mettre en place un mécanisme international pour faire la lumière sur leur sort. Toutefois, le véritable but de ces pays n'est certainement pas de faire la lumière sur le sort des personnes qui ont disparu du fait des agissements des groupes terroristes armés, notamment Daech, le Front el-Nosra et Hay'at Tahrir el-Cham, durant ces années de crise. Ils ne veulent pas non plus faire la lumière sur le sort des personnes qui ont disparu, sont mortes ou ont été tuées à cause des actions de la soi-disant coalition internationale et de ses tirs d'artillerie barbares, bien documentés, contre des régions syriennes comme Raqqa, Deir el-Zor et en particulier Baghouz. L'objectif réel de ces pays occidentaux est de lancer un nouveau mécanisme, à l'instar d'autres mécanismes internationaux politisés et partiels, pour exercer une pression encore plus forte sur la Syrie et son peuple.

Le rétablissement de la sécurité et de la stabilité en Syrie restera subordonné à la fin des politiques hostiles des pays occidentaux et de leur ingérence dans les affaires intérieures de la Syrie, de la levée de l'embargo économique immoral imposé à la Syrie, de la cessation de leur appui aux groupes terroristes, de la clôture inconditionnelle du dossier des terroristes étrangers et de leurs affiliés et du retrait définitif des forces d'occupation étrangères illégitimes du territoire syrien.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Jalil Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je félicite la France, qui assume la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre, et remercie les intervenants de leurs exposés.

Nous réaffirmons notre position constante qu'il ne peut y avoir de solution militaire à la crise en Syrie. Celle-ci doit être réglée de façon pacifique, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, et dans le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Pour parvenir à une telle solution, et dans l'intérêt du processus politique, il est essentiel de mettre un terme à l'occupation de la Syrie et aux violations de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

La présence illégale de forces étrangères dans certaines régions de la Syrie, qui crée des conditions idéales pour les activités terroristes, doit cesser. Les récentes frappes aériennes effectuées par des forces étrangères illégales dans le nord-est de la Syrie ne sauraient être justifiées en vertu de l'Article 51 de la Charte ni par une interprétation arbitraire de la légitime défense. Ces attaques constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte. La libre circulation d'organisations terroristes sur le territoire syrien où des forces étrangères sont illégalement présentes met en danger la paix et la sécurité régionales et internationales. Nous condamnons fermement les agressions militaires aériennes répétées et les violations de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de la République arabe syrienne par le régime israélien. Les attaques constantes d'Israël, en particulier son ciblage systématique et délibéré des civils et des infrastructures essentielles en Syrie, notamment la récente attaque qui a visé l'aéroport international d'Alep le 31 août, sont des violations flagrantes du droit international humanitaire et constituent un acte d'agression et un crime de guerre. Nous appelons le Conseil de sécurité à tenir le

régime israélien responsable de ces violations et atrocités, qui menacent la paix et la sécurité régionales et internationales.

En ce qui concerne le processus politique, nous sommes en faveur de la tenue de la prochaine réunion de la Commission constitutionnelle, étant donné que le travail en cours de la Commission est crucial pour arriver à une solution politique. Nous maintenons le contact avec le Gouvernement syrien, l'Envoyé spécial et nos partenaires du processus d'Astana afin que la prochaine réunion de la Commission ait lieu, et nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial à cet égard. Nous soulignons aussi, une fois de plus, que la Commission doit mener ses travaux dans le strict respect de son mandat et de ses règles de fonctionnement, sans influence ou pression extérieure ni imposition de délais artificiels. Il doit vraiment s'agir d'un effort dirigé et contrôlé par les Syriens, et le rôle de l'ONU doit se limiter à la facilitation.

Compte tenu de la situation très grave qui règne en Syrie, la fourniture d'une aide humanitaire est essentielle, et il ne faut pas que les conditions politiques empêchent que l'aide humanitaire parvienne aux personnes qui en ont besoin. Le maintien des sanctions unilatérales illégales contre le peuple syrien a des conséquences désastreuses sur tous les aspects de sa vie et va à l'encontre des diverses dispositions de la résolution 2642 (2022), en particulier celles qui ont trait à la mise en œuvre des projets de relèvement rapide, cruciaux pour renforcer la résilience des Syriens et permettre aux déplacés de rentrer chez eux. Ces mesures illégales ont également une incidence négative sur les efforts internationaux et nationaux des organisations humanitaires en Syrie. Nous réitérons notre appel à ce qu'il soit mis fin à ces mesures illégales et déstabilisatrices. Il est contradictoire d'exprimer des préoccupations au sujet de la situation humanitaire difficile en Syrie, tout en soutenant les sanctions unilatérales imposées au peuple syrien. Le Conseil de sécurité doit œuvrer avec diligence pour que la résolution 2642 (2022) soit correctement appliquée, de façon équilibrée et efficace, notamment pour ce qui a trait aux projets de relèvement rapide et au renforcement de l'acheminement de l'aide humanitaire à travers les lignes de front.

Nous condamnons à nouveau le vol, dans les zones occupées par les forces étrangères, de ressources naturelles appartenant aux Syriens, en particulier les produits pétroliers, qui sont essentiels pour soutenir l'économie syrienne et sauver des vies. Cet acte criminel viole clairement la souveraineté territoriale

de la Syrie, les résolutions du Conseil de sécurité et la Charte. Nous sommes favorables à ce que la Syrie joue un rôle important dans la région et à l'amélioration de ses relations bilatérales. La République arabe syrienne a toujours joué un rôle notable dans la paix et la sécurité régionales. Une Syrie sûre, stable et prospère est dans l'intérêt du peuple syrien, de la région et de la communauté internationale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Sinirlioğlu (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Griffiths et l'Envoyée spéciale adjointe Rochdi de leurs exposés.

Après plus d'une décennie, la guerre en Syrie continue de représenter une menace majeure pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Elle est aussi à l'origine de l'une des plus graves crises humanitaires et de déplacement de population depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les besoins humanitaires en Syrie sont aujourd'hui à leur plus haut niveau depuis le début du conflit, il y a plus de 11 ans. Nous ne pouvons pas permettre que la situation humanitaire en Syrie soit reléguée au second plan de nos priorités mondiales. Même si 11 années se sont écoulées, nous ne pouvons pas et ne devons pas nous permettre de devenir indifférents. Nous le devons au peuple syrien, aux générations futures et à l'humanité.

Face à une crise humanitaire persistante et extrêmement complexe, le mécanisme d'aide transfrontière de l'ONU demeure une bouée de sauvetage irremplaçable pour des millions de Syriens. Ce mécanisme est également le reflet de la détermination de la communauté internationale à faire respecter le principe de responsabilité, ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie. Il est essentiel que les considérations humanitaires prévalent dans les mois à venir et que le mécanisme transfrontière soit prorogé pour une période de 12 mois en janvier. La situation n'a rien d'ordinaire. Si le mécanisme transfrontière n'est pas prorogé, l'espoir du peuple syrien impatient de recevoir de l'aide sera une nouvelle fois anéanti.

Dans l'intervalle, la Türkiye restera mobilisée pour contribuer de façon constructive à la mise en œuvre de la résolution 2642 (2022), notamment en continuant de faciliter les missions exigeant le franchissement de lignes de front à destination d'Edleb. Toutefois, nous rejetons toute interprétation ou mise en

œuvre arbitraire de la résolution, qui porterait atteinte à son intégrité. L'acheminement de l'aide à travers les lignes de front doit se poursuivre, mais il ne saurait être une fin en soi. Il est essentiel que l'aide humanitaire soit acheminée par l'itinéraire le plus sûr et le plus direct, et que la planification humanitaire soit fondée sur des évaluations indépendantes des besoins et non sur des préférences unilatérales.

Nous considérons par ailleurs qu'il est inexplicable de se concentrer unilatéralement sur le nord-ouest de la Syrie tout en fermant les yeux sur les problèmes d'accès à travers les lignes de front au camp de Roukban et à d'autres régions de Syrie, comme Ras el-Aïn et Tell Abiad. Le problème fondamental et l'objectif global dans le nord-ouest de la Syrie concernent la protection de millions de civils vulnérables, ainsi que des installations et infrastructures civiles. À Edleb, les violations du cessez-le-feu par le régime et ses soutiens se poursuivent. Ces violations incessantes constituent également l'obstacle le plus important à la régularisation des activités menées à travers les lignes de front dans la région.

De même, malgré l'appui apporté par la Türkiye et les acteurs concernés sur le terrain, les deux livraisons d'aide à travers les lignes de front prévues avant l'expiration de la résolution 2585 (2021), l'une à Edleb et l'autre à Ras el-Aïn, n'ont pu être réalisées en raison de l'attitude négative du régime et de ses soutiens. Nous espérons que les rapports de l'ONU au Conseil de sécurité refléteront fidèlement ces faits.

Nous souhaitons également mettre en garde contre les plans irréalistes élaborés sans consulter l'opposition syrienne ou les acteurs locaux, plans qui, selon nous, ne peuvent pas donner les résultats escomptés.

En ce qui concerne la rupture de l'approvisionnement en eau à la station d'Alouk, les raisons de ce problème sont bien connues des organismes des Nations Unies. L'eau est acheminée de la station d'Alouk vers le sud au moyen de pompes à eau qui fonctionnent grâce à l'électricité produite par la sous-station de Darbassiyé. Or l'organisation terroriste du Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple (PKK/YPG) coupe régulièrement et délibérément le courant électrique de cette sous-station.

Pour remédier à la crise humanitaire en Syrie, il ne faut pas oublier que la cause réelle de cette crise est la guerre menée depuis 11 ans contre le peuple syrien. Par conséquent, même si l'action humanitaire peut

s'attaquer aux symptômes, elle ne peut à elle seule régler le problème. Comme nous le répétons chaque mois dans cette salle, le conflit syrien ne peut être réglé durablement que par des moyens politiques, conformément à la résolution 2254 (2015).

Il n'y a aucun moyen de mettre fin au conflit autrement que par des élections supervisées par l'ONU. C'est la solution politique qui est définie dans la résolution 2254 (2015), et elle doit être acceptée par tous les segments de la population syrienne, tout en répondant à ses aspirations légitimes. La Commission constitutionnelle est le seul mécanisme en place capable de faire avancer le volet politique, mais elle ne peut progresser que si le régime commence à adopter une approche positive, comme l'a fait l'opposition. Nous espérons que la neuvième session de la Commission constitutionnelle se tiendra dès que possible sous l'égide de l'ONU et avec une approche axée sur les résultats. La Türkiye continuera d'appuyer tous les efforts, y compris ceux de l'ONU et de l'Envoyé spécial, en vue d'une solution politique qui garantira une Syrie unie, libre, sûre et démocratique.

Le sort de dizaines de milliers de personnes portées disparues et de détenus reste une plaie ouverte dans le cœur du peuple syrien. Pratiquement aucune famille syrienne n'est épargnée par ce fléau. Il est urgent de veiller à ce que ces familles soient informées du sort de leurs proches.

La Türkiye joue son rôle pour atteindre cet objectif. Le processus d'Astana comprend le Groupe de travail sur la libération de personnes détenues ou enlevées, la restitution des dépouilles et l'identification des personnes disparues. Nous nous efforçons de faire en sorte que l'approche du Groupe de travail soit axée sur les résultats. Nous remercions également le Secrétaire général de son récent rapport (A/76/890) sur les personnes portées disparues en Syrie et prenons note de ses recommandations. Nous continuerons de collaborer avec l'ONU et la communauté internationale en vue de faciliter les progrès sur cette question qui est avant tout humanitaire.

Il est essentiel pour nous de protéger l'intégrité territoriale et l'unité de la Syrie voisine, ainsi que d'éliminer la menace que représentent les organisations terroristes opérant dans ce pays. Le PKK/YPG est une organisation terroriste qui vise sans discrimination les civils syriens, ainsi que nos citoyens à l'intérieur de nos frontières, en utilisant des tactiques comparables à celles de Daech. Les prétendues Forces démocratiques

syriennes (FDS) ne sont en réalité rien d'autre que l'organisation terroriste PKK/YPG elle-même. Elles suivent un programme terroriste séparatiste contraire à la résolution 2254 (2015). C'est désormais bien établi, cette organisation terroriste est responsable de violations flagrantes des droits humains dans les zones qu'elle contrôle dans le nord-est de la Syrie.

Les quelque 500 000 Kurdes syriens accueillis par la Türkiye et le Gouvernement de la Région du Kurdistan en Iraq n'ont pas pu rentrer chez eux dans le nord-est de la Syrie en raison des opérations du PKK/YPG. Le PKK/YPG/FDS a recours à la force pour recruter des mineurs et saisir les biens de la population, impose un programme scolaire controversé dans les écoles et emprisonne les enseignants qui refusent de l'utiliser, tente d'imposer des transformations sociales et démographiques en accord avec son programme terroriste séparatiste, et entrave la liberté de circulation de celles et ceux qui veulent rentrer chez eux.

Les prétendues FDS mènent, en moyenne, 100 attaques terroristes par mois dans le nord de la Syrie. Au cours des deux dernières années, environ 500 Syriens ont perdu la vie dans ces attaques. Personne ne devrait s'attendre à ce que nous restions indifférents face à la montée du terrorisme séparatiste en Syrie. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés devant les attaques des organisations terroristes du Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple/Parti de l'Union démocratique qui visent non seulement les civils syriens, mais aussi les forces de sécurité et les civils turcs à l'intérieur de nos frontières.

La Türkiye poursuivra sa lutte résolue contre toutes les organisations terroristes qui menacent sa sécurité nationale, en exerçant son droit naturel de légitime défense, tel qu'il est consacré par l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, et conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la lutte contre le terrorisme. Notre détermination à cet égard est également une garantie de l'intégrité territoriale et de l'unité politique de la Syrie. Ceux qui suggèrent que nous évitions l'escalade et l'instabilité dans la région devraient revoir leurs propres positions et faire preuve d'une véritable solidarité dans la lutte contre le terrorisme, qui est, en soi, une source majeure d'escalade, d'instabilité, de violations des droits humains et de souffrance humanitaire.

En fournissant une protection temporaire à près de 4 millions de Syriens, nous sommes fiers, en tant que voisins, d'avoir aidé nos sœurs et frères syriens dans

leurs moments les plus difficiles. Il va sans dire que notre solidarité reste intacte. Il est également crucial que les Syriens puissent regagner leurs foyers en sécurité et en paix, jouer un rôle dans l'avenir de leur pays et contribuer à sa reconstruction et à la restauration d'une paix durable. Tout en répondant aux besoins des réfugiés syriens, nous devons également nous employer à créer les conditions propices à leur retour librement consenti, dans la dignité et la sécurité. Cela doit faire partie intégrante de tous les efforts déployés en faveur du règlement de la crise syrienne. Nous allons poursuivre les efforts en cours pour renforcer la coopération avec d'autres pays voisins et avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur cette question.

Les Syriens ont besoin de notre appui. La Türkiye continuera de faire tout son possible pour apporter une paix durable au courageux peuple syrien, et nous exhortons les membres du Conseil à faire ce qui est juste et à maintenir l'indispensable mécanisme transfrontière des Nations Unies. Le Conseil ne doit pas laisser des milliers d'innocents mourir de froid et de faim dans des conditions hivernales difficiles.

Le Président : Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à midi.